

SÉCURITÉ

La préfecture a pris un arrêté d'urgence pour stopper une partie de la production de Méthabaz

BOURGOGNE-FRESNE Deux accidents sont récemment survenus sur la grosse unité de méthanisation. La préfecture de la Marne vient de prendre un arrêté pour interrompre temporairement une partie de la production.

FLORENTIN GRANDJEAN

Le préfet de la Marne a pris un arrêté préfectoral d'urgence pour arrêter une partie de la production de Méthabaz, une société qui exploite une installation de méthanisation à Bourgogne-Fresne, au nord-est de Reims. En cause : deux accidents survenus en moins de deux semaines. Le 9 février, le toit d'un des trois digesteurs (la partie de l'installation qui produit le gaz) s'est effondré, entraînant le rejet dans l'atmosphère de méthane, d'oxydes d'azote et de soufre.

« On prend les choses très au sérieux. Les services compétents sont déjà mobilisés »

Hervé Mangeard, président Méthabaz

Nouvel accident le 17 février, avec la rupture d'une poche de digestats (les résidus issus du processus de méthanisation) et dont une grande partie des 1000 m³ de matière se seraient rejetées dans les sols et les champs voisins.

DES MESURES IMMÉDIATES CONSERVATOIRES MISES EN PLACE

Suite à ces deux événements, le préfet de la Marne a pris un arrêté préfectoral afin de régler la situation. L'arrêté pris ce mercredi 26 février impose à l'exploitant d'arrêter « immédiatement le fonctionnement du digesteur n°3 de son site de méthanisation dans des conditions compatibles avec la sécurité du site et de l'outil de production. »

Concernant la gestion de déversement des digestats, la préfecture demande à Méthabaz d'engager « les travaux de nettoyage des zones



Evelyne Bourgoïn, Sébastien Almagro Christophe Dumont étaient présents sur le site de Bourgogne-Fresne ce vendredi 28 février. F.G.

impactées sur et en dehors du site. Ces zones comprennent notamment les terrains, bassins et voiries du site et hors site (parcelles agricoles, fossés, etc.) et de transmettre les justificatifs à l'Inspection. » Aussi, l'arrêté préfectoral précise : « L'exploitant élabore un programme d'évacuation des déchets présents sur le site et issus de l'accident. Il procède à l'évacuation dans des filières autorisées de tous les déchets présents sur le site et assure la traçabilité des actions engagées. »

Dans un communiqué publié hier soir, la préfecture estime qu'« aucun captage d'eau potable n'est impacté sur le secteur ». Mais demande toutefois à ce qu'une surveillance d'une « éventuelle pollution des eaux souterraines » soit réalisée « à court, moyen et long termes ».

« ON PREND LES CHOSSES TRÈS AU SÉRIEUX » Contacté, la SAS Méthabaz assure avoir pris les choses en main et avoir rapidement réagi : « On prend

les choses très au sérieux. Les services compétents sont déjà mobilisés », assure son président, Hervé Mangeard. Du côté de l'impact environnemental, Méthabaz se veut aussi rassurant et assure que les accidents survenus ne présentent aucun risque pour la population. Des propos que ne partage pas l'association ACDPN (Association citoyenne de défense de la nature et des personnes contre les pollutions et les nuisances), qui se bat depuis des années contre le site de

« ON AVAIT ALERTÉ LA RÉGION »

Les accidents survenus à Méthabaz n'ont pas manqué de faire réagir les personnalités écologistes locales. Ce vendredi, Christophe Dumont, élu régional Les Écologistes, s'est rendu sur place en compagnie d'Evelyne Bourgoïn (porte-parole régionale des écologistes) et Sébastien Almagro, président de l'association ACDPN.

Le dossier de Méthabaz est suivi depuis de longs mois par l'élu régional écologiste. L'an passé déjà, il avait déposé une question orale à la Région Grand Est à l'occasion de la plénière de mars 2024. « On avait alerté la Région sur les dérives de ce modèle de méthanisation. On le voit avec ce projet plus industriel qu'agricole », regrette l'élu. « C'est une énergie renouvelable mais contestable avec des risques pour la santé », ajoute-t-il. Christophe Dumont entend bien remettre prochainement le dossier Méthabaz au cœur des discussions à la Région. Il souhaite également contacter l'ARS (Agence régionale de santé) afin de voir les mesures de suivies mises en place suite aux deux accidents, et d'en connaître les éventuelles conséquences.

méthanisation. « Le plus inquiétant est que la pollution a duré plusieurs jours avant l'intervention des services de l'Etat qui étaient ou pas au courant de la situation », alerte Sébastien Almagro, président de l'association.

Quant au retour à la normale de la production, aucune date n'est pour l'instant évoquée par Méthabaz : « Il est encore trop tôt pour avoir des certitudes », précise Hervé Mangeard. ■